

Réunion du : 2 novembre 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 11

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 D1 – Match n°50442.1 US La Charité 1 / CS Corbigny 1 du 4 novembre 2023.  
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 18h00.  
Demande acceptée

Championnat U15 D1 – Match n°50467.2 CS Corbigny 1 / ASA Vauzelles 1 du 4 novembre 2023.  
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 13h00.  
Demande acceptée

### 1.2. Forfaits

Championnat U18 D1 - Match n°50419.1 UCS Cosne 2 / E. Nevers-Coulanges-Guérigny 1 du 28 octobre 2023  
Forfait déclaré de l'E. Nevers-Coulanges-Guérigny, match perdu par pénalité 3-0, -1 point, amende 45€

Championnat U18 D1 - Match n°50428.1 FC Nevers Banlay 1 / E. Nevers-Coulanges-Guérigny 1 du 1<sup>er</sup> novembre 2023  
Forfait déclaré de l'E. Nevers-Coulanges-Guérigny, match perdu par pénalité 3-0, -1 point, amende 45€

### 1.3. Rencontre repositionnée.

Championnat U18 D1 - Match N° 50444.1 E-Nevers-Coulanges-Guérigny 1 / E-Marzy-Nevers Challuy Sermoise 1 du 4 novembre.  
La commission repositionne cette rencontre au mercredi 15 novembre à 18h00.

## 2 – FOOT A 8

### 2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 Brassage poule D2 U12/U15F - Match N° 50610.1 CS Corbigny 2 / UCS Cosne 4 du 1<sup>er</sup> novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 16 décembre.

Demande acceptée.

- ✓ *Pour rappel, une rencontre repositionnée par la commission n'est pas soumise à l'approbation des clubs concernés et doit être considérée comme nouvelle date officielle. Si elle ne devait pas convenir aux clubs la procédure de modification d'une rencontre doit être appliquée.*

## 2.2. Forfaits déclarés.

Championnat U13 Brassage poule D2C - Match N° 50552.1 E. Cercy-Moulins Eng. 1 / FC Château-Chinon/Arleuf 1 du 28 octobre.

- Forfait déclaré du club de l'E-Cercy, match perdu par pénalité 3-0, -1 point, amende 45€.

Championnat U13 Brassage poule D2D - Match N° 50570.2 AS Varzy 1 / AS Clamecy 1 du 4 novembre.

- Forfait déclaré du club de l'AS Varzy, match perdu par pénalité 3-0, -1 point, amende 45€.

## 2.3. Rencontre repositionnée.

Championnat U13 Brassage D1 - Match N° 50511.2 FC Nevers 1 / ASA Vauzelles 1 du 4 novembre.

- La commission repositionne cette rencontre au mercredi 22 novembre à 15h00.

## 3 - ARRETE MUNICIPAL.

➤ De la Ville de Nevers concernant l'utilisation du terrain Honneur et terrain N°3 de la plaine des Senets. L'arrêté prend effet du 3 au 6 novembre 2023.

## 4 – FOOT D'ANIMATION

Pour rappel, les plateaux sont consultables sur notre site en rubrique :  
EPREUVES – FOOT ANIMATION ET LOISIR.

## 5 – INFO CLUBS

Réunion d'information et de travail sur les rôles d'arbitre assistant et de l'importance d'être encadré par un tuteur **le lundi 13 novembre 2023 au siège du District de La Nièvre de Football à Varennes Vauzelles** (pointage des présents à 18h30).

- ✓ **Cette réunion est obligatoire pour les clubs ayant engagé au moins une équipe U13 dans un championnat départemental.**
  - En cas d'absence dont le motif ne serait pas recevable par la commission, celle-ci appliquerait l'amende prévue au barème financier, soit 70€.

Le Président,  
Alain BUCHETON.



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*